

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 19 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 19 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : Mme Marianne RICHARD, M. Christophe MORELLEC, Mme Julie DENMAT, M. Tangi RUBIN, Mme Magali MARY, M. Louis LE RUE, Mme Maryline ROUCOULET, M. Jack LE BRIS, M. Joël PHILIPPE.

Absent avec procuration : Mme Florence STRUILLOU a donné procuration à M. Joël PHILIPPE,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL,

Date de la convocation : le 12 décembre 2016 Date d'affichage : le 20 décembre 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

Ordre du jour :

- 1 – Programme Aménagement du Bourg,
- 2 – Travaux Bitume Aire de service Camping-cars,
- 3 – Recensement 2017 : Choix des agents et rémunération,
- 4 – Transfert de compte pour régularisation des dépenses des réseaux Pluviales,
- 5 – Chauffage vestiaire Foot et Salle Ty Coat,
- 6 – Vélos électriques 2017
- 7 – Wifi territorial Tourisme
- 8 – Enquête Publique SAGE
- 9 – Courrier Equipe Paroissiale,
- 10 – Parrainage des réfugiés de Trégastel,
- 11 – La Poste – Le Bourg – Prochaine Animation.

Délibération n°20161219-01 : Programme Aménagement du Bourg *Référence Nomenclature DE 1.4*

Suite à la réunion interne, Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les missions proposées par Lannion Trégor Communauté dans la cadre de la mutualisation avec le Bureau d'Etude.

Les missions préalables comprennent :

- Les diagnostics,
- La définition du programme et des besoins,
- L'établissement du cahier des charges de Maîtrise d'œuvre et la consultation

Les missions de Maîtrise d'œuvre partielle (bureau d'étude technique) : sur la base du travail en collaboration avec un architecte paysagiste dont la mission s'arrêterait à l'APD

Pour l'ensemble des missions, le bureau d'étude LTC propose une rémunération de 1,8% pour les missions préalable et 3,2% pour les missions de maîtrise d'œuvre partielle soit l'ensemble à 5%. Si la commune choisit que les missions préalables, le taux serait de minimum 2,5%.

Monsieur RUBIN est interpellé par les données. Les missions peuvent aussi être confiées à l'architecte paysager. Une étude plus approfondie des propositions serait à faire pour définir clairement les tâches de chacun et ne pas avoir de doublon dans les suivis. Il souhaite pouvoir contacter les communes qui travaillent déjà avec ce service de LTC pour clarifier les actions et les modalités.

Monsieur le Maire précise qu'il faut au moins lancer le programme afin de déposer les demandes de subvention sur les bases des estimations mais surtout pour inscrire la commune dans les plannings de travaux par les concessionnaires dont elle dépend. En effet, si les études des sous-sols ne sont pas faites, les concessionnaires ne pourront pas faire les travaux nécessaires et la commune ne pourra pas faire les travaux d'aménagement. Après renseignement, Monsieur le Maire indique que le Syndicat d'eau du Kreiz Tréger étudie actuellement les plannings de travaux de 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le programme d'aménagement du bourg.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les toutes les demandes de subvention dans le cadre de ce programme sur la base des estimations.

DONNE un accord de principe pour travailler avec le Bureau d'Etude de Lannion Trégor Communauté et étudier la convention de mutualisation correspondant.

Délibération n°20161219-02 : Travaux d'enrobé pour l'Aire de Service Camping-Cars

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Patrick LE BONNIEC présente aux Conseillers Municipaux le devis du syndicat de voirie de plestin plouaret pour réaliser les finitions à l'aire de service de camping-cars installée à côté des services techniques.

L'ensemble du dispositif a été installé par les services techniques municipaux. Pour une utilisation et un entretien facilité, il est proposé de finir les contours avec une couche d'enrobé.

Le coût est de 698,19 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE les travaux d'enrobé au niveau de l'aire de service de camping-cars par le syndicat de voirie de plestin plouaret pour un montant de 698,19 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents

IMPUTE la dépense au compte 2315 opération 211 du budget commune 2017.

Délibération n°20161912-03 : Recensement 2017 : Nomination de l'Agent Coordinateur Communal et Recrutement des Agents Recenseurs et des modalités de leur rémunération

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur René AUFFRET, Adjoint au Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un recensement de la population se déroulera sur le territoire de la commune du 19 janvier au 18 février 2017.

A cet effet, la commune doit nommer l'Agent Coordinateur Communal en lien direct avec le superviseur de l'INSEE pour les préparatifs, le suivi et la clôture du recensement. Il propose de nommer Mme Magali MARAND secrétaire de Mairie,

De plus, il y a lieu de procéder au recrutement de 2 agents recenseurs et éventuellement de prévoir le recrutement d'un agent recenseur suppléant en cas de défection.

Monsieur AUFFRET précise qu'une dotation spéciale recensement 2017 sera perçue par la commune d'un montant de 2 403 €, qui ne suffira cependant pas à rémunérer les agents à recruter. La Commission propose de définir les modalités de la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

- pour les séances de formation et par agent = 80 € pour les deux demi-journées des 6 et 17 janvier 2017,
- tournée de reconnaissance sur le terrain : 50 € par agent
- feuille de logement complétée : 1,40 € la feuille
- bulletin individuel complété : 1,40 € par bulletin
- frais de déplacement pour le second agent utilisant son véhicule personnel : 120 €
- prime de fin de recensement : 100 € par agent.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la nomination de Mme Magali MARAND secrétaire de Mairie en qualité d'Agent Coordinateur Communal,

APPROUVE le recrutement de deux agents recenseurs comme définit ci-dessus et la faculté de recruter un agent suppléant en cas de défaillance de l'un des agents titulaires en cours de recensement, et ce pour effectuer les opérations de recensement devant se dérouler du 19 janvier au 18 février 2017. Ces agents seront tenus d'assister aux deux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain, ainsi qu'à la tournée de reconnaissance prévues en début janvier 2017.

APPROUVE les modalités de rémunération des agents recenseurs, telles que proposées ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires relatifs à la rémunération et aux charges sociales des agents recenseurs seront inscrits au budget communal 2017, en dépenses de fonctionnement chapitre 012.

Délibération n°20161219-04 : Transfert de compte des dépenses Réseaux Pluviales de 1996

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'obligation réglementaire de régulariser l'imputation comptable des dépenses liées aux travaux des réseaux d'eau pluviale de 1996 pour un montant de 561 368,17 €uros.

En effet, les dépenses ont été imputées au compte 21531 concernant les réseaux d'eau au lieu du compte 21538 pour les autres réseaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à transférer la somme du compte 21531 au compte 21538 sur le budget commune 2016.

Délibération n°20161219-05 : Chauffage Vestiaire du terrain de Foot et Salle Ty Coat

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis pour l'achat de deux systèmes de chauffage à air pulsée. Le premier, Chauffage à air pulsé portable électrique, serait installé dans les vestiaires du terrain de foot pour remplacer celui qui a été mis au restaurant scolaire, le deuxième, aérotherme mural électrique, pour compléter le chauffage de la salle Ty Coat.

Deux devis ont été demandés :

- Entreprise YESSS Electrique pour un montant de 565,08 euros TTC
- Entreprise REXEL pour un montant de 1 239,35 euros TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT le devis proposé par l'entreprise YESSS Electrique au prix de 565,08 euros TTC,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
IMPUTE la dépense au compte 2135 opération 215 pour 357,78 euros salle ty coat et opération 217 pour 207,30 euros TTC pour le terrain de foot sur le budget commune 2017.

Délibération n°20161219-06 : Vélos à assistance électrique 2017

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des résultats concernant la location des vélos à assistance électrique sur l'année 2016. Le cout facturé par l'Office de Tourisme Communautaire est de 450 euros pour les deux vélos. Les locations nous ont rapporté 220 euros et les taxes de séjour reversées par les gîtes et les chambres d'hôtes nous ont rapporté 505,50 euros, encaissé à fin novembre.

Le service est nouveau et mérite peut être d'être renouveler pour permettre la continuité sur notre territoire et la découverte par les habitants ou les touristes.

Monsieur le Maire propose de renouveler la location pour l'année 2017. Les documents publicitaires seront finalisés tout début janvier. Les vélos seront disponibles à partir du printemps jusqu'aux vacances de la toussaint.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

RENOUVELLE le contrat de location de deux vélos à assistance électrique avec l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2017,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants,

Délibération n°20161219-07 : WIFI Territorial

Référence Nomenclature DE

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux d'une demande concernant le WIFI, à destination du public, transmise par l'Office de Tourisme Communautaire.

Dans le cadre de la destination Côte de Granit Rose, réunissant dès le 1^{er} janvier 2017, les 60 communes de Lannion Trégor Communauté, un questionnaire est transmis pour connaître les pratiques et les besoins en termes de WIFI public.

Selon l'enquête datant de mars 2016, plus de 80% des français emportent sur leur lieu de vacances smartphones, netbook ou tablette. Ils cherchent à rester connectés. Le WIFI est devenu un critère de choix prioritaire pour les hébergements mais aussi de manière générale pour la destination.

L'enquête proposée aujourd'hui consiste à aller plus loin en densifiant les points connectés qu'ils soient publics ou privés et en proposant un service sans couture pour les visiteurs : d'un point à l'autre de la destination, ils n'auront à se connecter qu'une seule fois en toute sécurité.

Madame RICHARD indique que le WIFI est déjà partout et que pendant les vacances, c'est aussi le moment de se déconnecter pour mieux profiter.

Monsieur le Maire indique que pour l'instant c'est une étude qui serait lancée pour connaître les besoins et les aménagements.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 2 absents et 13 Pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre favorablement au questionnaire de l'Office de Tourisme pour l'étude du WIFI Territorial.

Informations :

Question n°8 : Enquête Publique SAGE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une enquête publique sera ouverte du 2 janvier au 1^{er} février 2017 pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Argota-Trégor-Goëlo. Tous les documents sont consultables en mairie et le registre d'enquête sera à leur disposition.

Question n°9 : Courrier de l'Equipe Paroissiale

Monsieur le Maire lit aux Conseillers Municipaux le courrier reçu de l'équipe paroissiale suite à l'achat par la commune de l'ancienne école privée. Les aménagements proposés pour le fonctionnement de leurs activités ne leur conviennent pas.

- En ce qui concerne les cours de cuisine avec les enfants, la commune valide la mise à disposition de la salle des anciens dans la salle des fêtes, s'il n'y a pas de location ; les cours ont lieu un samedi par mois mais il est impossible de mettre la cuisinière à gaz dans cet espace. Seuls les éléments déjà installés : le four électrique, le micro-onde et les plaques de cuisson électrique, peuvent être utilisés pour l'activité.
- En ce qui concerne les rencontres avec les personnes âgées le 4^{ème} dimanche de chaque mois, la salle Ty Coat ne convient pas car les toilettes ne sont pas attenantes et il n'y a pas de rangement ou de système pour chauffer des boissons ; la commune souhaite que cette salle soit conservée car les aménagements des toilettes ont été faits et adaptés, le chauffage va être complété et l'éclairage intérieur comme extérieur fonctionne.
- En ce qui concerne un lieu de stockage des éléments du Théâtre, la commune va étudier la possibilité de structurer différemment le boulodrome.

Question n°10 : Parrainage des réfugiés de Trégastel

Madame Marianne RICHARD informe les Conseillers Municipaux qu'une association de Trégastel recherche des élus bénévoles pour être parrain ou marraine d'un réfugié du centre de Trégastel afin de l'aider dans ses demandes administratives et dans l'accompagnement de ses recherches. Pour toutes informations complémentaires ou inscription, prendre contact avec Mme RICHARD.

Question n°11 : La Poste - Le Bourg – Animations

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux que l'ensemble des habitations de la commune sont numérotés. L'installation des plaques a été réalisée avec les services techniques municipaux et lui-même.

Monsieur René AUFFRET souhaite transmettre les félicitations qu'il a reçu durant le marché de Noël du 10 et 11 décembre à Mme RICHARD, Mme NICOLAS et à M. TALGUEN pour le choix des illuminations et des décors. Merci aussi au conseil pour avoir validé les achats. Monsieur le Maire remercie la presse pour les articles parus. Beaucoup de personnes sont venues et viennent encore regarder les illuminations et les décors réalisés.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 21h15.